Si vous êtes témoin d'un événement, voici les numéros d'urgence à connaître :

112	N° Urgence européen
15	SAMU
18	SDIS (pompiers)
17	Police ou Gendarmerie

Mairie	
Téléphone	05.63.56.24.56
Mail	mairiedevirac@orange.fr
Site internet	https://www.virac.fr/
Horaires d'ouverture	Mercredi de 9h00à 12h00 Vendredi de 9h00 à 12h00

Sites internet utiles :

Services de l'état du Tarn
www.tarn.gouv.fr/

Pour en savoir plus sur les risques sur le territoire
www.georisques.gouv.fr

Pour en savoir plus sur les risques météorologiques
vigilance.meteofrance.fr/fr

L'alerte sur la commune :

En *cas d'incident majeur, l'alerte est donnée par :*
- les cloches de l'église
- la municipalité, en porte à porte ou téléphone
- la distribution de consignes

RAPPELS PRATIQUES

Catastrophes naturelles

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander, à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent le sinistre.
Pour être indemnisés au titre des catastrophes naturelles, il faut que les biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance et que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel.

Information acquéreurs et locataires

La loi du 30/07/03 du code de l'environnement oblige à informer l'acheteur ou le locataire de tout bien immobilier (bâti ou non bâti) situé dans une zone couverte par un Plan de Prévention des Risques naturels et technologiques majeurs prescrit ou approuvé.
Pour plus de renseignements, contacter la mairie ou se connecter sur le site : **www.tarn.pref.gouv.fr**.

Radon

On entend par « risque radon », le risque de contamination au radon. Ce gaz radioactif d'origine naturelle, invisible et sans odeur est présent dans certains types de roches et particulièrement les roches granitiques. La commune de Virac est classée en potentiel radon élevé, catégorie 3 sur une échelle de 1 à 3 par l'institut de Radioprotection et de sûreté Nucléaire (IRSN). Les moyens pour diminuer les concentrations en radon dans les maisons sont simples :
- aérer et ventiler les bâtiments, les sous-sols et les vides sanitaires,
- améliorer l'étanchéité des murs et des planchers.

La canicule

Comment réagir ?
- Boire beaucoup d'eau (au moins 1,5l/jour), mouiller sa peau plusieurs fois par jour
- Ne pas consommer d'alcool, manger normalement
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques intenses
- Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets
- Prendre des nouvelles de l'entourage
- Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé
- Appeler immédiatement le **15** si une personne est victime d'un malaise

DOCUMENT À CONSERVER

Édition 2026

Commune de Virac

****

DICRIM simplifié

Document d'**I**nformation **C**ommunal
sur les **RI**sques **M**ajeurs



Le mot du maire

Chers administrés,

La sécurité des habitants de Virac fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer sur les consignes de sécurité à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune.

*Je vous demande de consulter attentivement cette plaquette et de **la conserver précieusement**.*

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.

La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

Mme Le maire
Aline REDO

LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

Risque majeur : Phénomène caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que le citoyen a été prévenu, il doit respecter des consignes générales suivantes :

DANS TOUS LES CAS

AVANT	PENDANT	APRES
Prévoir : - une radio portable équipée de piles - une lampe de poche (piles à vérifier) - une réserve d'eau potable - lors d'une pré-alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant les affaires de 1ère nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, un peu d'argent) -S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde	- se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque (cf consignes ci-contre) **Écouter la radio** 100% sur 89.9 — Pour information sur l'évolution de la situation **Ne pas aller chercher les enfants à l'école** — Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants **Ne pas téléphoner** sauf cas de nécessité vitale — Pour libérer les lignes pour les secours	- écouter la radio - évaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses - se mettre à la disposition des secours

CONSIGNES SPECIFIQUES

Évacuation :
- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1ère nécessité
- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

Confinement :
- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer
- Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation
- Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

Inondations et crues

- Ne jamais s'engager sur une route inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Fermer les ouvertures et couper le gaz et l'électricité
- Evacuer sur préconisation des autorités ou des secours
- Se réfugier sur un point haut (Etage, colline…)

Risque industriel. Nuage toxique. Transport de matières dangereuses.

83
1715

Risque d'explosion, d'incendie, de dispersion dans l'air, dans l'eau, dans le sol de matières dangereuses. Il concerne le transport routier sur les différentes départementales mais aussi les dessertes locales principalement pour le gaz et le fioul. **En cas de catastrophe majeure :** se conformer aux consignes données par les autorités: confinement ou évacuation **(Voir ci-dessus) Vous êtes témoin d'un accident de transport de matières dangereuses :**

- Ne pas fumer, pas de flamme ni d'étincelle, ne pas toucher les produits qui s'écoulent, respirer au travers d'un linge humide en cas d'émanations
- Signaler le sinistre (balisage), donner l'alerte (18 ou 112) et indiquer le lieu, la présence de victimes et, si possible, les n° de code matière et dangerosité inscrit sur le camion.

Chutes de neige

- Se renseigner sur l'état des routes
- Limiter les déplacements ; rester chez soi dans la mesure du possible
- Protéger les canalisations contre le gel
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol

Mouvements de terrain et gonflement des argiles

Virac se trouve dans une zone de mouvements de terrains liés aux gonflement-retrait des argiles.

Glissements de terrain chute de blocs :
- Se conformer aux consignes données par les autorités
- Respecter les déviations mises en place
- Ne pas s'engager sur le tronçon de route signalé dangereux
- Se mettre si possible à l'abri dans un local non endommagé
- Fuir latéralement. S'éloigner du point d'effondrement

Mouvement de terrain lié au gonflement-retrait des argiles -la cartographie des zones à risque sur le site: **https://fonds-prevention-argile.beta.gouv.fr/**

Les risques météorologiques

Tempêtes et vents violents :
- Dès l'alerte donnée, prendre contact avec les voisins et transmettre l'information auprès des personnes les plus fragiles (Personnes âgées, handicapées, personnes isolées…)
- Sécuriser les biens : véhicules, mobilier extérieur, …
- Limiter les déplacements et rester à l'abri chez soi ou en lieu sûr.
- Ne pas s'abriter en forêt ou sous un arbre
- Ne pas intervenir sur une toiture
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol
- Dites à vos proches votre destination et itinéraire si vous devez vous déplacer
- Les coupures d'électricité peuvent durer. Anticiper et prenez vos précautions. Orages, grêle, trombes et tornades, outre les consignes ci-dessus : Ne pas utiliser de téléphone ni d'appareils électriques et débrancher les antennes de télévision, la box internet et les appareils électriques en général. (Couper au disjoncteur ne suffit pas)

https://vigilance.meteofrance.fr

Séismes

PENDANT :
- Rester où on est, s'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur
- Éviter la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts, des arches...
- Ne pas allumer de flamme (fuite éventuelle de gaz)

APRES :
- Couper le gaz et l'électricité ; pas de flamme
- Évacuer et s'éloigner des bâtiments ; rejoindre un endroit dégagé (place...)
- Se conformer aux consignes données par les autorités

Chutes de blocs - Glissement de terrain

Se conformer aux consignes données par les autorités
- Respecter les déviations mises en place
- Ne pas s'engager sur une route signalée dangereuse
- Se mettre, si possible, dans un local à l'abri, non endommagé
- Fuir latéralement, s'éloigner du point d'effondrement